

18 nov 2011 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 18 novembre 2011

Etat des eaux

Spécifications techniques pour l'analyse chimique et la surveillance de l'état des eaux

Spécifications techniques pour l'analyse chimique et la surveillance de l'état des eaux

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui fixe un cadre en vue d'atteindre un bon état des eaux de surface.

Le projet transpose en droit belge la directive très technique 2009/90/CE de la Commission du 31 juillet 2009. La directive fixe les critères de performance minimaux des méthodes d'analyse que doivent appliquer les Etats membres lorsqu'ils surveillent l'état des eaux, des sédiments et du biote, ainsi que les règles à appliquer pour démontrer la qualité des résultats d'analyse.

(*) modifiant l'arrêté royal du 23 juin 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>